**Avis**

Madame/Monsieur,

Veuillez régulariser votre situation comptable au plus tard le mercredi : 19/10/2016 auprès du service comptabilité de l’établissement.

Passe ce délai, votre fille/fils ne peut plus être accepté (e) en classe.

NB : En cas de régularisation préalable, nous vous prions de ne pas tenir compte de cet avis.

Merci pour votre compréhension et collaboration.

La Direction